



Ce public a-t-il accès à l'ETP ?

Comment adapter la démarche et les outils de l'ETP ?

Des programmes pour ce public peuvent-ils être autorisés par l'ARS ?

M
E
T
H
O
D
E



Formation à l'ETP

Formateurs : Pr Deccache, Dr Limousin, P. Sonnier

7 jours pour 15 professionnels
(sanitaires et sociaux)

Compétences requises
pour dispenser l'ETP



Expérimentation sur site

par 5 équipes
de 2 à 3 professionnels

durant 4 mois



Evaluation

2 jours d'échanges
et une rencontre avec l'ARS PACA
(Agence Régionale de Santé)

R
E
S
U
L
T
A
T
S



Avis des professionnels :

- Pour 10 professionnels sur 15, la formation a répondu à leurs attentes (seulement « en partie » pour les autres)
- Tous les participants sont « satisfaits » ou « très satisfaits » du contenu et de l'animation
- Utilité pour leur pratique : approche centrée sur les besoins des résidents, méthodologie de projet, outils éducatifs ...



Projets développés :

- Favoriser l'équilibre alimentaire
- Améliorer le soulagement de la douleur en développant les capacités de son expression
- Améliorer la vie affective et la sexualité
- Développer la communication avec l'entourage

D
I
S
C
U
S
S
I
O
N



Analyse

Objectifs et compétences en ETP

Exemples d'objectifs :

- *Le résident exprime sa douleur*
- *Le résident applique une pommade correctement, au bon endroit et seul*
- *Le résident se déplace seul à l'infirmerie pour récupérer son traitement*

Des professionnels parlent d'apprentissage, d'autres de maintien des acquis. Certains des objectifs pourraient se retrouver dans des programmes d'ETP, la majorité ne correspond pas aux compétences d'autosoins ou d'adaptation au sens où le décrit la HAS (Haute Autorité de Santé).

Travail en équipe, lien sanitaire-social

Les professionnels de ces deux champs travaillent peu ensemble. Des projets éducatifs visant l'autonomie et la préservation de la santé peuvent leur permettre de créer du lien entre ces deux cultures professionnelles différentes.

Reconnaissance par l'ARS ? Non car,

- Bilan éducatif partagé non réalisable avec l'ensemble des patients
- Compétences et objectifs ne correspondant pas à celles de la HAS
- Recherche du consentement difficile

Pour ces différentes raisons, une autorisation de programme d'ETP par l'ARS n'est pas possible.

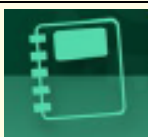
Recherche de consentement

Certains résidents n'ont pas la capacité de se positionner et d'exprimer un choix tel que celui-ci.

Des résidents ne sont pas responsables d'un point de vue juridique.

En conclusion, les professionnels estiment que le recueil du consentement du patient à sa participation à un programme n'est pas possible pour tous les patients tel que le prévoient les textes de la HAS.

C
O
N
C
L
U
S
I
O
N



Perspectives

1- Formation des professionnels des établissements sanitaires et sociaux à la démarche éducative :

- (à mi-chemin entre éducation pour la santé et éducation du patient)
- Pour favoriser le travail en commun entre professionnels sanitaires et sociaux
- Pour favoriser une démarche de projet
- Pour mieux prendre en compte les problématiques de santé des résidents.

2- Expérimentation d'un programme d'ETP auprès du public d'un ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) :

- Pour définir les modalités d'application d'un programme d'ETP
- Pour tester de nouveaux outils.